



Avis de la CGT Pôle emploi

Projet d'évolution de la démarche de compétences interne à Pôle emploi

Dans un monde idéal, la CGT ne serait pas forcément contre la possibilité pour un salarié d'avoir la main sur la possibilité d'évaluer lui-même sa capacité à délivrer correctement les missions qui lui sont confiées. Le problème c'est que nous ne sommes pas encore dans ce monde idéal.

La conception, pour la direction, de la façon dont les missions doivent être délivrées, est essentiellement un empilement de procédures plus ou moins complexes, en perpétuelles changement. **La possibilité d'un agent à mettre en œuvre l'intelligence liée son métier face à une situation professionnelle complexe ou inattendue est quasi nulle.**

La CGT Pôle emploi est opposée à une approche centrée sur la compétence (voire le talent) et non sur le maintien et le développement de la qualification.

Si la qualification appartient au salarié, la compétence (sa définition, son évaluation) sont entièrement à la main de l'employeur.

La direction inverse facilement la responsabilité du maintien des compétences (ce n'est pas le vocabulaire de la CGT mais c'est le sens de la loi). En l'occurrence, ce qui incombe à l'employeur devient une responsabilité individuelle du salarié.

Même si la Direction Générale n'ose pas écrire qu'elle rend obligatoire les autodiagnostic pour les agents, elle met l'agent comme le manager dans une quasi obligation de les faire, au regard des évolutions qui sont projetées.

La direction indique d'ailleurs page 10 que : « *Le partage systématique des résultats des autodiagnostic avec le manager pourrait générer de l'appréhension chez certains agents* », ce qui impactera nécessairement les conditions de travail de chacun.

Au-delà cette alerte que la direction se pose à elle-même, le constat que la CGT Pôle emploi porte dans ce projet c'est aussi que **la direction persiste dans sa volonté de placer les agents dans une « précarité subjective »** c'est-à-dire en situation de perpétuels apprenants voire d'incompétents récidivistes. Visiblement c'est un choix managérial assumé qui, pour la CGT Pôle emploi, peut s'avérer éminemment nocif pour les salariés.

Force est de constater que ce n'est pas le cas, en ce sens, la CGT Pôle emploi et ses élus au CSEC ont émis un avis négatif sur le projet d'évolution de la démarche de compétences interne à Pôle emploi.